



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE LE HAUT-ST-FRANÇOIS
VILLE DE EAST ANGUS

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES
PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 817 ET 818

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LES
PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 817 ET 818

Le conseil municipal a adopté à sa séance du 6 décembre 2021, par sa résolution 2021-329 le projet de règlement numéro 817 – modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour l'agrandissement de la zone Rb-16 à même la zone Rc-16 et sa résolution 2021-332 le projet de règlement numéro 88 – modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour l'agrandissement de la zone Rc-17 à même la zone Ra-18.

Par sa résolution 2021-333 adoptée à sa séance du 6 décembre 2021, le conseil a résolu que suite à l'adoption des projets de règlement portant les numéros 817 et 818, tiendra une assemblée publique de consultation le *14 décembre 2021* à compter de *13h30* au *200, rue Saint-Jean Est*, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE ces projets de règlement se résument ainsi :

Règlement 817 :

Le règlement vise à agrandir la zone Rb-16 à même la zone Rc-16.

De plus dans la zone Rb-15 :

- la note 5 est abrogée afin que les sous-sols pour une construction bifamiliale jumelée soit autorisée;
- les constructions multifamiliales soient prohibées;
- les sous-sols soient autorisés uniquement pour les constructions de 1 étage.

Les zones Rb-16 et Rb-15 sont situées à l'extrémité de la rue Haute-Rive.

Règlement 818 :

Le règlement vise à agrandir la zone Rc-17 à même la zone Ra-18.

La zone Rc-17 est située au sud de la rue Dumont.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ces projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau de la ville, aux heures ordinaires, soient de 8h30 à 12h et 13h à 16h et sur le site web de la Ville <https://eastangus.ca/citoyens/informations/avis-publics>.

Ces projets de règlement contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À EAST ANGUS, CE SEPTIÈME (7^E) JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).



Bruno Poulin, CPA CMA
Greffier-trésorier